

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
instituant la Commission décisionnelle de valorisation de
l'expérience dans l'enseignement visée à l'article 29 du
décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et
directrices dans l'enseignement, et portant désignation de
ses membres**

A.Gt 09-12-2021

M.B. 02-02-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement, article 29 ;

Vu la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental, en date du 16 août 2021 ;

Vu la proposition du Conseil général de l'enseignement secondaire, en date du 20 septembre 2021 ;

Vu la proposition du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale, en date du 25 juin 2021 ;

Vu la proposition du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, en date du 8 juillet 2021 ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement, en date du 23 août 2021 (CGSP et Sel-Setca), en date du 26 août 2021 (SLFP Enseignement), en date du 9 septembre 2021 (CSC Enseignement) ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est créé une Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement visée à l'article 29 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement, ci-après dénommée la Commission.

Article 2. - Sont désignés comme membres de la Commission instituée à l'article 1^{er} les délégués et représentants suivants :

1° en qualité de délégués de la Direction générale des personnels de l'enseignement :

a) M. Jan MICHELS, Directeur général adjoint ff., à titre de Président de la Commission ;

b) Mme Aurélie PERIN, Attachée ;

2° en qualité de délégué de la Direction générale de l'enseignement obligatoire :

M. William FUCHS, Directeur ;

3° en qualité de délégué de la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique :

M. Lionel LARUE, Directeur général adjoint ;

4° en qualité de délégués du Service général de l'Inspection :

- a) M. Emmanuel HAZEE, Inspecteur ;
- b) M. Jean-Philippe MOGENET, Inspecteur ;

5° en qualité de représentants du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- a) Mme Mary VERHELST ;
- b) M. Laurent GRUSON ;

6° en qualité de représentants du Conseil général de l'enseignement secondaire :

- a) M. Patrick LENAERTS ;
- b) M. François FARVACQUE ;

7° en qualité de représentants du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale :

- a) Mme Lina MARTORANA ;
- b) Mme Nelly MINGELS ;

8° en qualité de représentant du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit :

M. Frédéric DEBECQ ;

9° en qualité de représentants des organisations syndicales représentatives au sens de l'article 7 de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités :

- a) M. Joseph THONON, délégué représentant la Centrale Générale des Services Publics (CGSP) et le Syndicat de l'Enseignement Libre - Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres (SEL-SETCA) ;
- b) M. Philippe DOLHEN, délégué représentant la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ;
- c) Mme Christine GENOT, déléguée représentant la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB).

Article 3. - Sont désignés comme délégués du Gouvernement visés à l'article 29, § 2, alinéa 2 :

- 1° Monsieur Vincent STERPIN ;
- 2° Monsieur Raoul REKIER.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 5. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire et le Ministre qui a l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 décembre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Education,

C. DESIR